DLP 26-4-79095198

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES BIARD 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4.752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 140 (9/79) - 25 AVRIL 1979

/ VIGNE /

EXCORIOSE

Les conditions climatiques défavorables, courant mars et début avril, ont géné l'exécution des traitements de pré-débourrement contre l'excoriose.

Actuellement les risques de contaminations deviennent importants.

Dans les vignes où la maladie le justifie prévoir une intervention dès que 50 % des bourgeons atteindra le stade C-D (pointe verte) qui est pratiquement atteint pour les cépages précoces dans le Neuvillois et pour l'Ugni blanc dans les zones les plus chaudes des Charentes. Ce traitement sera renouvelé au stade D-E (feuilles étalées) pour parfaire la protection.

Les produits suivants peuvent être utilisés :

dichlofluanide 200 g m.a/hl (Euparène), dithianon 50 g m.a/hl (Delan), folpel 150 g m.a/hl (nombreuses spécialités), mancozèbe 280 g m.a/hl (Dithane M 45, Sandozèbe), metirame de zinc 320 g m.a/hl (Polyram), propinèbe 280 g m.a/hl (Antracol), association folpel + captafol (Mycodifol), association folpel + mancozèbe (Mancofol) association manèbe + méthylthiophanate (organil 644), association efosite + folpel (Mikal), association curzate + un ou plusieurs fongicides (nombreuses spécialités).

/ CEREALES /

BLES d'HIVER

La montaison est en cours. La décision de traiter ou non contre les maladies du pied doit être prise en principe au stade 1 noeud, et en tous cas pas après le stade 2 noeuds.

Les indications données dans notre précédent bulletin se confirment. Sur seconds blés on enregistre des attaques tardives qui peuvent dépasser les 50 % de pieds atteints.

Le choix des produits de traitements est fonction des maladies du feuillage déjà visibles (septoriose des feuilles) ou susceptibles de se développer compte tenu de la sensibilité variétale :

- produits ayant un bon effet sur la septoriose des feuilles : Bavistine M, Bronx, Carbenzip M, Cérebel, Epidor P, Grex TX, Peltar, Sandomil M.

- produits actifs contre septoriose des feuilles et ayant un effet limitant sur la fusariose (lorsque le précédent était un maïs attaqué par la fusariose) Cérétal liquide.

- produits actifs contre septoriose des feuilles et oïdium (pour la variété Hardi): Bayleton total, Blédor 3, Bronx T, ou mélange* d'un produit des deux premières listes avec Bayleton 25, Calixine, Saprol, etc ...

- produits actifs contre septoriose des feuilles et rouilles (variétés Castan, Corin, Ducat, Joss, Lutin, Talent ... surtout en Charente-Maritime et plaine de Niort) Bayleton total, ou mélange* d'un produit des deux premières listes avec Bayleton 25, Calixine, Rendor, ou Saprol.

* N.B. : attention aux incompatibilités éventuelles entre produits de firmes différentes.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur Gérant : P. JOURNET

P.1364

ORGES d'HIVER

Dans les parcelles bien développées, la rhynchosporiose est très virulente. Ne pas se fier au bon état apparent des feuilles supérieures, qui sont contaminées dès leur sortie, mais où les taches ne se voient que 3 semaines plus tard environ (temps d'incubation). Le traitement conseillé dans le précédent bulletin est impératif.

/ COLZA /

CHARANCONS des SILIQUES

Dès l'apparition des premières fleurs, les méligèthes ne sont plus dangereux. Surveiller seulement l'infestation de charançons des siliques, qui ne doit pas dépasser 1 charançon en moyenne par plante. En cas de nécessité, traiter avec des produits autorisés (non dangereux pour les abeilles), contenant exclusivement les matières actives suivantes : dialiphos, endosulfan, phosalone, toxaphène et PCC. Toute pratique hasardeuse visant à utiliser certains produits non homologués même en dehors des heures de butinage est rigoureusement déconseillée.

/ ARBRES FRUITIERS /

TAVELURE du POMMIER et du POIRIER

Les traitements réalisés avant le 20 avril sont à renouveler le plus tôt possible, le temps étant favorable aux contaminations.

Listes des matières actives autorisées contre la tavelure :

Benzimidazoles : bénomyl, carbendazim, méthylthiophanate.

Dithiocarbamates : mancozèbe, manèbe, propinèbe, thirame, zinèbe, zirame, carbatène.

Guanidines : doguadine.

Phtalimides : captafol, captane, folpel.

Quinones : oxyquinoleate de cuivre

Sulfamides : tolyfluanide.

Après la floraison éviter d'utiliser la doguadine, les produits cupriques et le bénomyl sur les variétés sensibles de pommiers au russeting.

Eviter également d'utiliser trop souvent les produits ayant une action partiellement curative comme les benzimidazoles et la doguadine en raison des risques d'apparition de races résistantes à ces produits.

OIDIUM du POMMIER

Sur les variétés sensibles ajouter un produit anti-oïdium au traitement contre la tavelure.

FEU BACTERIEN

Tout dessèchement inaccoutumé de fleurs, en particulier sur poiriers, doit nous être signalé dans les plus brefs délais.

PUCERONS

Ne traiter qu'en cas d'absolue nécessité pendant la période précédant ou suivant la floraison et en utilisant un produit homologué non toxique pour les abeilles (bromophos, dialiphos, diéthion, endosulfan, phosalone, pirimicarbe).

/ DIVERS /

POURRITURE GRISE du FRAISIER

Traiter dès l'apparition des premières fleurs. Renouveler le traitement à la pleine floraison puis à l'apparition des premiers fruits verts avec l'un des produits suivants :

- vinchlozoline (Ronilan) : 100 gr. ma/hl interdit moins de 7 jours avant la récolte.
- iprodione (Rovral) : 75 gr. ma/hl interdit moins de 2 jours avant la récolte.
- dichlofluanide (Euparène) : 125 gr. ma/hl interdit moins de 7 jours avant la récolte.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 25 Avril 1979
Précédente Note : Bulletin N° 139 du 11 Avril 1979
N° du papier de presse : 535 AD.